

MUR 1771

Cinquante-troisième

LETTRE OUVERTE
aux Ecrivains de Belgique

Solstice de l'hiver 1965

Mes chers Confrères,

Malgré un éloignement certain pour les tribunaux et les juges, tant civils que militaires, j'ai le goût très vif de la Justice. Ce n'est pas contradictoire selon d'aucuns, mais là n'est pas la question. Ce goût me pousse aujourd'hui à vous parler une nouvelle fois de M. Jacques Huisman.

Je vous le dis sans ambages, je le tiens pour un héros. Un héros national. Entendons-nous. Je ne prends pas le terme dans son sens le plus usuel. On pense tout de suite à un brave dans le genre de Godefroid de Bouillon, capable de couper un infidèle en deux parties égales, de haut en bas, d'un seul coup de sa vaillante épée. Je ne songe pas davantage aux civils forcés de jouer aux militaires qui se font casser la figure dans un casse-pipes ou qui en réchappent, toute peur rentrée. Le héros, dans ce domaine, est une question de fourrure. Il ne faut pas confondre le lion avec le lapin.

Le mot a des sens plus divers et Littré, pour sa part, en donne six. Partant d'Homère et d'Hésiode jusqu'au papillon diurne, il nomme ceux qui se distinguent à la guerre, ou qui brillent « d'une manière excellente en bien ou en mal », ou « par la force du caractère, la grandeur d'âme, la haute vertu », ou qui sont « le personnage principal d'un poème, d'un roman, d'une pièce de théâtre ».

M. Jacques Huisman se situe sans conteste dans la catégorie des vertus exceptionnelles. Engagé dès sa jeunesse dans le mouvement scout, il aurait pu se borner à faire sa bonne action quotidienne selon l'évangile de Baden-Powell. Il ne s'en tint pas là, faut-il le rappeler ?

Il créa les Comédiens Routiers. Une précieuse brochure raconte cette aventure exaltante : Il ne connaît rien au théâtre — il l'affirme non sans fierté — mais il en fait. Foin des écoles et des formules admises ! La fraîcheur de l'ignorance. Le jaillissement de la source. N'est-ce pas admirable ?

Il a fait cet effort, je n'ose pas dire ce métier, jusqu'au jour où un Ministre, que d'aucuns veulent farfelu, lui confie la direction du Théâtre National, créé par la même occasion. Une belle enseigne, mais privée de boutique. D'abord aussi errant que les Comédiens Routiers eux-mêmes, il finit par avoir un habitacle. Chacun connaît ce chef d'oeuvre de l'architecture moderne. M. Jacques Huisman y règne depuis vingt ans à la satisfaction générale, car je tiens pour nulle l'opposition de quelques mécontents par trop intéressés.

A les en croire, ce titre impliquerait des devoirs ; celui, notamment, de jouer les auteurs du cru. Telle est la mission, jugent-ils, d'un théâtre national sous d'autres cieux. Et de prétendre que ces théâtres ne s'y dérobent pas. La réponse est claire : où il n'y a rien, le roi lui-même perd son droit. Or, nous ne sommes pas fichus d'écrire une bonne pièce. M. Jacques Huisman l'affirme avec douleur et qui oserait douter de son jugement ? Non seulement il lit toutes les pièces qui lui sont envoyées, mais il en tient la navrante comptabilité. S'il ne répond jamais à ces jean-foutre qui se croient des auteurs, c'est charité pure. Il préfère passer pour grossier plutôt que de leur enfoncer dans le coeur le poignard de son verdict. Il en est désolé, croyez-moi, et il fait de son mieux pour que l'étranger ne sache rien de notre pénible déficience. Commentant l'anniversaire du Théâtre National, « Paris-Match », toujours bien informé, les renseignements étant pris à la source, imprime que sur les 198 pièces jouées, 54 sont l'oeuvre d'auteurs belges.



Ce patriotique mensonge atteste l'héroïsme de M. Jacques Huisman. Convaincu de notre nullité, il s'est fait violence pour sauver l'honneur national. Salut à ce brave !

Je m'insurge avec force contre ces mal-pensants qui, pour se venger, mettent sa compétence en doute. C'est absurde. La compétence est afférente au titre. Voyez les ministres. Il suffit de prendre deux ou trois poignées de parlementaires moyens, de bien les mêler, puis de leur confier un maroquin pour qu'ils fassent preuve d'emblée d'une compétence au moins égale à celle de leurs devanciers. C'est une grâce d'état. S'il en était autrement, nous risquerions, ma parole, d'être mal gouvernés. C'est inimaginable.

Le Belge, c'est une justice à lui rendre, n'a pas le sens de la grandeur. Et il oublie trop facilement que tout ce qui est national est le bien de la nation. La gendarmerie est nationale comme la société nationale des chemins de fer. (Je néglige quelques titres usurpés par des particuliers). Evidemment, cela coûte cher et c'est normal. Le prestige du pays est en cause.

S'il n'est pas national, un théâtre est une affaire commerciale. Il se débrouille comme il peut. Mais dès qu'il est national, il ne fait plus d'affaires, ni bonnes ni mauvaises. Comme l'Etat, les provinces, les villes, les organismes parastataux, en bref comme toutes les institutions admirables, et combien admirées, il a du déficit. L'Etat, grand spécialiste en la matière, s'emploie à boucher les trous. Le Théâtre National a eu le sien comme les autres. Aussi a-t-il reçu, voici quelques mois, un petit supplément de subsides, soit 9.000.000 de francs.

Ce geste a eu une portée double. En effet, l'on n'accorde pas 9.000.000 de francs au Théâtre National sans donner la même somme à son émule flamand. L'injustice serait par trop criante. Même si, de ce côté de la frontière linguistique, le trou était moins béant.

Ce souci de la justice m'émeut. Il est heureux que ce jeu de balances joue avec cette précision sans faille. Il en naît une saine émulation. Et ceci me permet d'annoncer une bonne nouvelle à ces confrères qui s'obstinent à s'escrimer dans le difficile métier



de la dramaturgie. Avant d'accéder à la scène du Théâtre National, prouesse au-dessus de leurs moyens, ils ont une chance de pouvoir s'exercer ailleurs. Vous savez que je suis un monstre vomé par les deux communautés linguistiques, vouées à la pureté de l'unilinguisme intégral, métissé du côté wallon de patois patoisant. Or, ma qualité d'affreux bilingue m'a permis d'apprendre qu'un confrère flamand a eu les honneurs d'une scène parisienne. Les frais de cette expérience ont été pris en charge par le département de l'éducation nationale et de la culture ; soit la traduction, la mise en scène et la série de représentations réglementaires exigées par le syndicat des comédiens français. La dépense n'a guère dépassé les 500.000 francs belges. Cette belle initiative est due à l'effort personnel d'un attaché de cabinet. De mauvaises langues prétendent que l'attaché et l'auteur ne seraient qu'une même personne. Je n'ai pu vérifier ce détail, mais connaissant les principes rigides qui sont de mise dans les deux ailes du département scindé, je me refuse à y croire. Les fonctionnaires flamands, pas plus que leurs collègues francophones, ne sont gens à se servir eux-mêmes ou à limiter leurs faveurs à quelques amis. Au contraire, ils servent avec zèle, avec amour, les intérêts qui leur sont confiés.

Pour nous, mes chers confrères, grâce au jeu de ces balances budgétaires, de nouveaux espoirs sont permis. Bientôt l'un des nôtres sera choisi pour aller faire un peu d'exercice à Paris. Joué au Vieux-Colombier ou ailleurs, il aura du succès, ou n'en aura pas, comme ce fut le cas du confrère flamand. Il n'importe. Il se fera la main et quand il se sentira suffisamment aguerri, il pourra demander à être pris en considération par M. Jacques Huisman.

Courage, mes amis ! De beaux jours nous attendent. Peut-être...

ROGER AVERMAETE.